

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2480

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 20

À la deuxième phrase de l'alinéa 20, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.